

LE SABOT DE VÉNUS

LA LETTRE DU CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

N°3 DECEMBRE 1993

ISSN 1164-5628



Des rôles des
genêts protégés
avec la Lyonnaise
des Eaux-Dumez.



Le Ministre de
l'Environnement
en visite sur la
réserve de La
Truchère-Ratenelle



Une première
gatine acquise en
Puisaye grâce à
votre soutien



Un inventaire
complet de tous les
marais
montagnards du
Chatillonnais

Agriculture et
environnement :
des liens
nécessaires pour
notre avenir.
lire p. 8



LE SABOT DE VENUS

N°3 - DECEMBRE 1993

ISSN 1164-5628

revue publiée par le :

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

B.P. 110 - 21803 Quétigny

Tél.: 80 71 95 55



Association d'intérêt général déclarée en 1986
avec des buts précis :

- Assurer la maîtrise foncière ou d'usage de tout milieu naturel bourguignon remarquable.
- Gérer les terrains ainsi maîtrisés.
- Réaliser des dossiers et des demandes de protection de sites naturels.
- Mettre à la disposition des associations et des particuliers des conseils techniques et de la documentation.
- Communiquer au public les notions de patrimoine naturel et de conservation de la nature.

Directeur de la publication :

Jean Louis Clavier

Directeur de la rédaction :

Alain Chiffaut

Ont collaboré à la rédaction
de ce numéro :

Marc Borrel, Thomas Barral,
Régis Desbrosses, Alain Chiffaut, Jean Charles,
Jean Christophe Poupet, Bernard Hyvernât,
Frédéric Breton.

Comité de lecture:

Jean Louis Clavier, Pierre Baccot, Gilles
Pacaud, Alain Desbrosses, Eric Morhain.

Crédits photos:

A. Chiffaut: 2G, 4H, 5, 6H, 8B, 9, 10, 12G, 13H
T. Barral : 4G, 9G -P. Bourges:1 - R. Gamelon:
2D - M. Goguy :3H - Bien Public : 3B, 13G -
EDF : 4B - F. Breton : 8H, 12H, 13D - B.
Hyvernât : 12D

Dessins:

Stephane Royer - Bruno de Baillencourt
(guépier) - Louis Duplessis (narcisse)

Maquette : Alain Chiffaut

Photogravure: Interligne

Impression : SEMCO

Publication gratuite
destinée aux adhérents et donateurs
Reproduction autorisée en citant la source

Dépôt légal : 4^e trimestre 1993

EDITORIAL par Alain Chiffaut

Le Conservatoire n'a rien à cacher...

Le budget du Conseil Régional affecté au Conservatoire a fait l'objet d'un débat dans cette assemblée suite à une intervention du représentant élu des chasseurs. Ces derniers s'inquiétaient de savoir si nos activités n'allaient pas servir pour limiter leur loisir. Finalement, le budget a été voté avec un amendement qui stipule que tout projet du Conservatoire doit faire l'objet d'une information préalable auprès de la population locale. Le Conservatoire a déjà une telle pratique, mais il la renforcera et la formalisera dans l'avenir. Ainsi, pour notre projet 1994, nous avons déjà obtenu l'adhésion du maire de la commune et du président de la Société de chasse concernée. Cet événement ne peut avoir que des effets positifs tant nous sommes assurés du consensus que recueille la notion de Conservatoire de sites naturels.

Sommaire

Le Doubs.....	1
La Loire.....	2
La Saône	3
Réserves Naturelles	4
Les gâtines de Puisaye	5
Cher lecteur	6
Le personnel du Conservatoire	7
Agriculture et environnement.....	8
Pelouses calcaires	10
Marais du Châtillonnais	12
Divers	13

Couverture:
Champ de coquelicot
ph. A. Chiffaut



La protection du Doubs



Un an après la signature de l'Arrêté Préfectoral de protection de biotope, le bilan est encore difficile à tirer. La population locale est partagée entre l'indifférence et l'attente des réelles incidences de la réglementation. Par contre l'interdiction de l'accès motorisé des prairies et des grèves, hors engins agricoles, n'a pas été respectée.

Aujourd'hui, la vallée est support d'activités économiques diverses : agriculture, exploitation du peuplier, extraction de granulats, ... Et c'est aussi un lieu de loisirs tournés vers la nature car la richesse et la beauté de ce site le rendent particulièrement accueillant : pêche, baignade, chasse, canotage, découverte de la nature.

Nous sommes nombreux à bénéficier, peut-être sans le savoir, de l'un des sites naturels les plus spectaculaires de France. Les oiseaux en sont de fidèles témoins : 160 espèces ont été répertoriées parmi lesquelles 100 viennent nicher. Afin de sauvegarder la richesse exceptionnelle de cet îlot de nature, une protection appropriée est entrée en vigueur le 2 juillet 1992 (cf. encadré). Un comité de suivi, avec les élus locaux, se réunit régulièrement et prend des décisions comme la mise en place d'un système d'information. Le Conservatoire a été chargé de cette mission, et avec un financement du Ministère de

l'Environnement et du PDZR Bresse, un dépliant a été édité et distribué aux habitants de la vallée, 36 panneaux d'information ont été posés dans les villages et aux abords du Doubs.

Par ailleurs, le Conservatoire a commandé trois études :

- Une étude botanique sur les milieux naturels du lit majeur (prairies, mortes, marais) ;

- Une étude ornithologique qui a fait le point zéro et qui sera renouvelée tous les 5 ans afin de mesurer les éventuelles évolutions ;

- Une étude sur la qualité des prairies de la vallée et sur la faisabilité d'une application des mesures agri-environnementales (cf. p. 8). Cette étude révèle que les agriculteurs sont sensibles à la protection du Doubs pour la qualité de l'eau, et à ce titre, ils déclarent mettre peu d'engrais ; ils sont par contre peu sensibilisés aux richesses naturelles. Ce qui n'est plus le cas des restaurateurs qui commencent à accueillir beaucoup d'ornithologues, notamment suisses.

Régis Desbrosses



On comprend mieux l'originalité de cette vallée lorsque l'on sait que l'on rencontre ici une des plus belles populations non méditerranéenne de Guépier, la seule population continentale française de Gorgebleue, la dernière population de Sterne Pierregarin entre Loire et Rhin, les situations les plus nordiques pour l'Aigrette garzette (photo), le Héron pourpré et le Héron bihoreau.

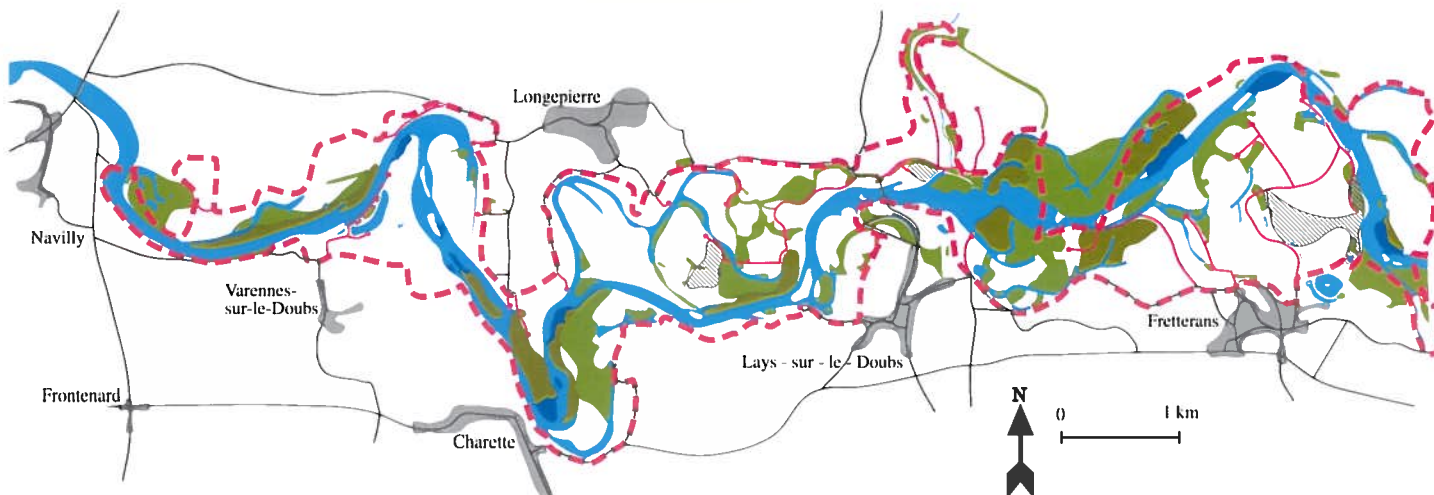
RÉGLEMENTATION de l'Arrêté Préfectoral du 2 juillet 1992

Dans le territoire délimité par le pointillé rouge, sont réglementées les activités suivantes :

- le retournement des prairies ;
- l'arrachage des haies,
- la destruction des roselières ;
- les activités forestières ;
- le drainage des sols et le pompage de l'eau ;
- le curage des fossés ;
- les travaux de type construction et extraction de matériaux ;
- la circulation et le stationnement des véhicules à moteur (sauf pour les travaux agricoles) ;
- le débarquement, la circulation des piétons, la divagation des chiens sur certaines îles et grèves ;
- les rejets susceptibles de porter atteinte à l'eau, à l'air, au sol et au site.

Ces activités ne sont pas interdites strictement mais sont soumises à autorisation préfectorale. Seules les activités les plus agressives pour le milieu sont interdites : les constructions et les extractions de granulats ; la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont limités aux chemins reportés sur le plan (en rouge). Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules agricoles.

	Limite de la zone protégée		Grève sur laquelle la limitation de la circulation à pied est réglementée
	Zone exclue de la protection		Chemin carrossable sur lequel la circulation des véhicules est autorisée
	Zone dans laquelle les travaux forestiers sont interdits		



Le programme "Loire" suit son cours



Projet LIFE-LOIRE
J. C. Poupet
Le Mou
58000 CHALLUY

Le programme européen "LIFE" pour la préservation des vallées alluviales de la Loire et de l'Allier nivernaises est entré dans sa phase opérationnelle depuis ce printemps. Il est mis en oeuvre par le Conservatoire et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF-France), avec Espaces Naturels de France, notre fédération.

Le lancement officiel a eu lieu le 26 avril en Préfecture de Nevers où nous avons exposé les objectifs de ce programme aux élus, administrations et associations concernés. Au départ, deux dossiers séparés avaient été adressés à la CEE par notre fédération E.N.F. (cf p. 13) pour des tronçons différents de la Loire et de l'Allier, mais très vite les deux opérateurs (Conservatoire et WWF-France) ont décidé de se regrouper. Ainsi, il existe une équipe commune composée d'un chargé de mission, Jean Christophe Poupet, un gestionnaire financier, Philippe Héraud, un chargé de l'animation, Olivier Bétrémieux, et une secrétaire (en cours d'embauche), le tout piloté par deux chefs de projet : Edith Wenger du WWF et Alain Chiffaut du Conservatoire. Un local a été trouvé sur Challuy, en bord de Loire, et rien ne s'oppose plus à la mise en route d'un programme ambitieux, jamais réalisé à ce jour en Bourgogne.

La végétation des grèves sableuses de la Loire à Port des Bois.



Les objectifs et les moyens

Le premier objectif est le maintien de la dynamique fluviale, basé sur une conception de liberté du fleuve de le laisser divaguer dans son lit majeur. Pour cela, des acquisitions de zones en voie d'érosion, des restaurations de forêts riveraines protectrices des berges seront nécessaires.

Le second objectif est la conservation et la gestion des biotopes les plus remarquables ; les moyens sont ceux utilisés par le Conservatoire : acquisitions, locations, conventions de gestion, travaux de restauration, gestion courante de la végétation.

Le troisième objectif est la sensibilisation du public aux richesses naturelles de la Loire, au nécessaire maintien de la liberté du fleuve, ce qui justifie l'emploi d'un animateur.

Le quatrième objectif est de contribuer à la notion nouvelle d'éco-développement. Ainsi, un tourisme de nature sera initié : un réseau de sentiers, des découvertes de la Loire en barge, un musée des oiseaux de Loire, ... sont à l'étude.

un programme qui ne s'isole pas

D'autres programmes sont en cours sur les bords de Loire : un Plan de Paysage dans la région de Decize, piloté par la Direction de l'Équipement ; les mesures agri-environnementales (cf p. 8) pilotées par la Chambre d'Agriculture ; un schéma de randonnée avec le Conseil Général. Bien entendu, toutes ces actions vont dans le sens du projet LIFE

et notre équipe contribue à la réflexion et veille à une bonne harmonisation avec notre projet.

... et qui joue la transparence

Le Conservatoire a consacré ses *Rencontres Régionales sur le Patrimoine Naturel 1993* au thème de la Loire le samedi 16 octobre à Challuy, près de Nevers. 150 personnes de tous horizons (élus, administrations, associations, enseignants, amoureux de la Loire) ont écouté les intervenants leur présenter leur connaissance de la dynamique



Une assistance très intéressée par les Rencontres Régionales du 16 octobre à Challuy.

fluviale ou leur passion des oiseaux et des plantes de la Loire. Cette rencontre a permis également des échanges, notamment entre des associations qui défendent la Loire (Loire Vivante) et l'Établissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses affluents (EPALA). A la tribune, quelques élus du Département et de la Région nous ont confessé leur amour de la Loire, et finalement un certain consensus régnait dans la salle pour que la Loire reste la Loire ... mais sans oublier les hommes!

J.C. Poupet
A. Chiffaut

La Saône : bon démarrage!

La vallée de la Saône n'a plus le caractère sauvage encore visible sur les bords de Loire et du Doubs, mais elle possède dans son lit majeur des milieux naturels de grande valeur dont la conservation devient urgente, face à l'intensification agricole et à la plantation de peupliers.

La Saône ne bénéficie, pour l'instant d'aucune forme de protection de la nature ou de programme européen. Le Conservatoire a néanmoins décidé d'intervenir sur certains sites majeurs, notamment sur les prairies, les mares, les étangs et les bras morts. Par ailleurs, le Syndicat d'Etude pour l'Aménagement du Bassin de la Saône et du Doubs a initié une étude écologique, confiée au laboratoire d'Ecologie de l'Université de Bourgogne. Cette étude devrait permettre d'intégrer le facteur "milieux naturels" dans le projet d'aménagement, tant il est vrai que seule une gestion globale du bassin peut garantir la pérennité de l'écosystème. Pour cela, nous sommes partisans d'un modèle "doux" qui adapte les activités humaines au régime de la Saône, et non l'inverse. Les événements récents sur le Rhône confirment qu'il s'agit de la meilleure hypothèse.

La Lyonnaise des Eaux au secours des Râles de genêts



Le 14 septembre 1993, Monsieur Olivier Stasse, directeur régional de la Lyonnaise des Eaux - Dumez (Services Eau et Environnement), et Monsieur Pierre Baccot, trésorier du



Vue aérienne de l'île de Flammerans. La partie conventionnée avec la Lyonnaise des Eaux correspond à la moitié supérieure, après les peupliers.



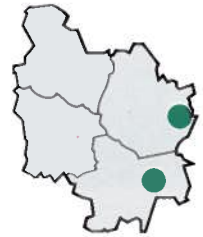
Conservatoire signaient une convention garantissant une gestion d'une prairie de 55 ha. Cette prairie se situe sur le champ captant d'eau potable de la Ville de Dijon dont la concession est assurée par la Lyonnaise des Eaux. Le site présente une flore typique des prairies inondables du bassin amont de la Saône et des populations d'oiseaux intéressants : Héron cendré, Bruant des roseaux, Traquet turier, et surtout Râle de genêts. Trois chanteurs de cette espèce ont été entendus cette année sur 25 au total pour le Val de Saône du département de la Côte d'Or, ce qui confère une grande valeur à cette prairie. L'intérêt de cette convention est la maîtrise de la date de fauche qui doit être la plus tardive possible. En effet, les jeunes Râles ne sont volants que début juillet. En outre, cette prairie pourra servir de refuge pour les Râles chassés des prés voisins à fauche plus précoce. Enfin, nous espérons que le Courlis cendré s'y installera bientôt. En plus de l'eau potable, la Lyonnaise des Eaux "fournira"

donc des Râles de genêts car elle a compris que qualité de l'eau rime avec qualité des milieux naturels alluviaux.

Des prairies sauvegardées

Le Conservatoire a saisi deux opportunités dans le Val de Saône du département de Saône et Loire. Il a loué un pré de 4 ha dont le bail était sans reprendre : il s'agit d'une prairie humide à Sennecey le Grand, riche en Orchis à fleurs lâches et en Fritillaire. A Ouroux sur Saône, un domaine de 70 ha rassemblé par la SAFER suite au remembrement va être vendu au Conservatoire. Il s'agit d'un des secteurs majeurs de la vallée inondable, avec plusieurs espèces protégées et bien d'autres en raréfaction. Nous vous en reparlerons puisque cette action sera notre campagne 1994.

Alain Chiffaut



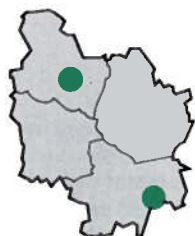
LE RÂLE DE GENETS

On le nomme également "Roi des cailles". Il lui ressemble en taille et en discrétion, mais ce n'est pas un gallinacé : il s'agit d'un râle comme le Râle d'eau, les Marouettes,... qui vivent au voisinage de l'eau. Notre Râle, lui, préfère les prairies humides inondables où il niche à terre. Il fait entendre son chant typique la nuit : crrr-crrr, raclé et répété. Son arrivée tardive en mai le rend fragile devant les nouvelles techniques de fauche précoce. Bien entendu, la culture du maïs et les plantations de peupliers ont un effet radical sur ses populations en net déclin en France et en particulier en Bourgogne.





Visite du Ministre de l'Environnement, Michel Barnier, sur la Réserve Naturelle de La Truchère-Ratenelle, sous la conduite de M. Pialat, Directeur Régional de l'Environnement (premier plan). On reconnaît d e droite à gauche : Monsieur Beaumont, président du Conseil Général de Saône et Loire, Monsieur le Ministre, Monsieur Derkenne de son Cabinet, Monsieur Jeannot, Conseiller Général chargé de l'Environnement, Thomas Barrai (Conservateur de Bois du Parc), en tenue officielle des Réserves Naturelles, Monsieur le Préfet de Saône et Loire, Marc Borrel, conservateur de la Réserve, se tient modestement derrière Monsieur le Ministre.



Lors de son passage en Saône et Loire pour signer le Plan Départemental de l'Environnement et la charte d'écologie urbaine de la ville de Chalon/Saône, Monsieur le Ministre de l'Environnement, Michel Barnier, nous a fait l'honneur d'une visite sur la réserve naturelle de La Truchère-Ratenelle, sous la conduite de Monsieur Pialat, Directeur Régional de l'Environnement. Le travail accompli a été reconnu, ce qui est tout au mérite du Conservateur, Marc Borrel et du partenariat avec le Conseil Général et la Maison de l'Environnement de Chalon/Saône.

Une opportunité a été saisie à l'occasion d'un remplacement de câbles. E.D.F., et en particulier Mr. Monin du C.R.T. de Villers-les-Nancy, ont été très coopératifs afin de trouver une solution et une convention a été signée le 25 octobre avec le Conservatoire. E.D.F. s'engage à enterrer la ligne à moyenne tension et à neutraliser la ligne haute tension avec des systèmes de visualisation pour les oiseaux (silhouette de rapace sur les pylônes, isolation des ornements, vrilles sur les câbles) sur toute la zone sensible située dans le couloir de migration entre Tournus et Romenay. De plus, EDF finance le Conservatoire pour réparer des fuites dans la digue et pour l'enlèvement de la végétation qui a tendance à envahir l'étang Fouget. Enfin, les équipes techniques n'agiront plus sur le territoire protégé sans concertation avec le Conservatoire.

TELECOM : le fil de la vie

Les poteaux métalliques creux des TÉLÉCOM constituent de véritables pièges meurtriers pour les oiseaux cavernicoles (qui nichent dans les trous). Ce problème a été résolu rapidement dans le voisinage de la Réserve sur simple demande du Conservatoire auprès des TÉLÉCOM qui bouchent le sommet de ses poteaux. D'autres lignes sont ainsi neutralisées grâce à la demande des associations ornithologiques, mais il reste encore du travail!

EDF: des lignes en moins, des liens en plus

Il faut rappeler que la construction de ces équipements électriques est bien antérieure à la protection du site. Deux lignes électriques traversent la Réserve Naturelle : une ligne moyenne tension et une ligne haute tension qui a un impact sur les oiseaux (Cigogne noire, Cigogne blanche, Buse, Héron cendré, Canards, ... électrocutés ou assommés). Les entretiens de la végétation sous les lignes sont une source de dérangement pendant la période de reproduction des oiseaux. Ces travaux ont contribué à transformer le Sud de l'étang en marécage boisé car les saules tombés dans l'eau reprenaient racines.

Par ailleurs, une subvention de la Fondation E.D.F. a été obtenue pour réaliser des équipements d'accueil du public : observatoire d'oiseaux et sentier sur pilotis. L'aide de cette Fondation entre dans le cadre d'une convention nationale avec les Réserves Naturelles de France.

Une réserve de bonne fréquentation

L'information et la pose de barrières ont fait disparaître les problèmes de piétinement et de déchets. La fréquentation est bien contrôlée, avec cette année 3500 visiteurs. Des stages pour enfants ont connu un grand succès. Rappelons que ces activités d'animation sont réalisées en collaboration avec la Maison de l'Environnement de Chalon. Dès 94, cette fructueuse association ne pourra être reconduite. Cependant, la création d'un Centre de Découverte de la Nature à Cuisery par le Conseil Général offrira des possibilités de manifestations.

Marc Borrel
Alain Chiffaut



Image insolite dans la Réserve Naturelle de Bois du Parc. Cette pelle a servi à résorber une petite décharge sauvage qui défigurait les abords du site. Le travail a été effectué avec un agriculteur et le Club des Jeunes Naturalistes d'Auxerre. Un sentier de découverte a été ouvert dans la réserve afin de découvrir la pelouse de la corniche. Un accueil de scolaires a été assuré, notamment pour le Lycée agricole de la Brosse. Une cassette vidéo a été réalisée. Par ailleurs, la réserve sera bientôt étendue à des sites voisins (voir p.10).

Colette serait ravie...

En tout cas, le Conservatoire est satisfait de son action en faveur de ce type de milieu rare et en voie de disparition en Bourgogne. Une belle parcelle acquise et des relations nouées avec des défenseurs de la Puisaye.

Une première parcelle de sept hectares a été acquise à Treigny, près du Parc de Boutissaint grâce au soutien de 75 d'entre vous et du Ministère de l'Environnement. Ce paysage de lande "atlantique" est plus commun à l'Ouest de la Bourgogne, en Sologne notamment. Il s'installe sur des terres acides, ingrates pour l'agriculture, et sous un climat atlantique. Ce climat influence encore le rebord occidental de notre région et la lande à Bruyères se limite à la Puisaye et aux bords de Loire. Autrefois paturées, voire cultivées, elles sont maintenant sous les plantations de pins ou sous des accrus de bouleaux. Le stade ultime de leur évolution est la chênaie-hêtraie acide.

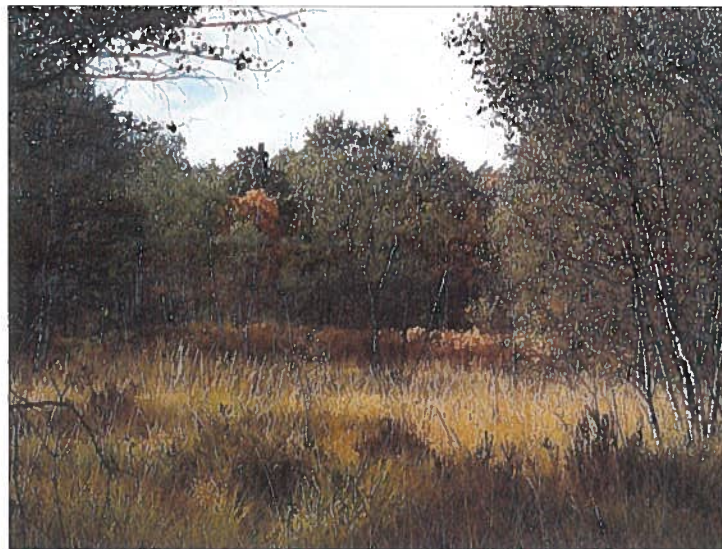
La gatine Beauchet

La parcelle que le Conservatoire possède se nomme "Gatine Beauchet" et, bien que déjà assez envahie par le Bouleau et la Fougère aigle, elle possède encore des plantes intéressantes comme la Bruyère à quatre angles, l'Ajonc nain, le Genêt des Anglais. Un plan de gestion a été réalisé par Laurence Roy, lors de



La Bruyère à quatre angles

sa maîtrise d'Ecologie à Dijon ; il préconise un déboisement vigoureux pour retrouver le paysage initial des années 50 dans lequel prospéraient encore des plantes remarquables: Gentiane pneumonanthe, Saule rampant, Pédiculaire des bois, Drosère à feuilles rondes, Scutellaire mineure. Tout ne sera pas déboisé afin de conserver les différents stades d'évolution de la végétation, ce qui garantit plus de niches écologiques pour la faune (oiseaux, insectes) et offre un terrain d'observation pour les scientifiques. Cette étude et ces travaux sont possibles grâce à l'aide du Conseil Régional.



Une vue de la gatine Beauchet : un paysage ouvert de lande dominée par la Bruyère, l'Ajonc, la Molinie, la Fougère aigle, ...qui a tendance à se refermer avec les bouleaux.

D'autres sites...

D'autres parcelles ont été repérées avec des formes de landes plus sèches à Bruyère cendrée. Des bois marécageux à Aulne glutineux et Osmonde royale (grande fougère protégée) font également l'objet de notre attention. Ces milieux seront acquis si vous continuez à nous accorder votre soutien et nous vous en remercions par avance.

Ce projet "Gatines" nous a permis de faire la rencontre d'associations qui oeuvrent également pour la sauvegarde des paysages de la Puisaye, telles SOS PUISAYE à Mezilles, PUISAYE RANDO à St Fargeau et JADIS à Saints. Cette dernière a ouvert *Le Moulin de Vanneau* (86/45/59 80) avec une ferme d'antan qui fonctionne, un éco-musée, une auberge et un sentier de découverte de la nature dans des marais qu'elle a acquis. Il est prévu une collaboration avec le Conservatoire pour la gestion de ces milieux.

Alain Chiffaut



Vous pouvez encore nous aider pour cette campagne "gatines" car il nous reste des parcelles à acquérir.

Merci !

NOM
ADRESSE

DATE
DON de

engagez-vous : devenez bénévole

Hervé, Conservateur à Lusigny/Ouche



Hervé Bouard a été un des premiers à répondre à notre appel dans le numéro précédent du Sabot de Vénus. Habitant de Bligny-sur-Ouche et professeur de Sciences Naturelles à Beaune, il connaissait, par le livre de Guillaume sur la Côte d'Or, l'existence à Lusigny-sur-Ouche d'une station à Gagée jaune (plante protégée au niveau national et seule station de la Côte d'Or) et d'une station à Méconopsis du Pays de Galles (protégé sur le plan régional). Après quelques temps de recherche, il finit par les retrouver. Il contacte le propriétaire du pré à Gagée et le maire de Lusigny pour le bois communal à Méconopsis et les informe de l'importance d'une conservation de ces milieux. Les propriétaires sont réceptifs : ils promettent de ne pas modifier le milieu et donnent un accord verbal pour de légers travaux de restauration biolo-

gique. Le rôle d'Hervé est très important pour garder un œil vigilant sur ces deux milieux, pour entretenir de bonnes relations locales. Il envisage de réaliser une exposition botanique à Lusigny pour sensibiliser les habitants ; il arrivera peut-être ainsi à créer un sentiment de responsabilité collective au profit du patrimoine naturel de la commune.

Vers un réseau de vigilance régional

Vous avez été plusieurs à répondre comme Hervé. Michel Maugard surveillera et organisera la fauche de la pelouse de Nanton et de la prairie humide de Sennecey, Mme Goillot sera la conservatrice de notre pelouse de Velars, ... Vous êtes 12 à avoir ainsi répondu, avec des niveaux d'engagement différents selon vos compétences et votre disponibilité.

Ce petit club doit s'agrandir car nous avons de plus en plus de sites sous notre responsabilité ; par ailleurs, les autres sites, non encore protégés (rappel : 550 ZNIEFF en Bourgogne) méritent une surveillance. C'est ainsi que l'un d'entre nous a pu faire échouer une décharge sau-

vage de gravats dans un tel site en ZNIEFF.

Pour faire partie de ce réseau de conservateurs de sites naturels protégés ou non, il vous suffit de nous le signaler avec le coupon en bas de page. Si vous connaissez déjà un site, indiquez-le ; sinon, nous vous informerons du site de votre voisinage. Et lorsque ce réseau sera un peu plus développé, nous pourrions organiser un service de soutien pour votre activité bénévole, avec une réunion annuelle des conservateurs, des conseils techniques,...

Alors n'hésitez plus, quel que soit votre niveau de compétence, faites partie de ce réseau!

en parlant de compétences...

Le Conservatoire commence à devenir une grosse machine, et tant mieux! Mais ses animateurs seraient très soulagés si des personnes pouvaient donner un peu de leur temps pour les aider. Par exemple, existe-t-il un comptable en retraite qui pourrait nous aider ? Des personnes qui aiment le travail en plein air pourraient participer à des chantiers d'entretien de nos sites? Des naturalistes de terrain peuvent compléter les inventaires faune-flore. Si vous sentez que votre savoir-faire, ou tout simplement votre bonne volonté, est susceptible de contribuer au développement du Conservatoire, nous vous accueillerons avec joie!

NE LAISSEZ PAS LE CONSERVATOIRE A LA RUE

Le Conservatoire s'agrandit vite et il a besoin de locaux plus vastes et mieux équipés pour ses différentes missions. Notre bail actuel vient à échéance au 30 juin 94 et d'ici là, nous devons trouver près de Dijon une maison ou des locaux commerciaux (à loyer modéré, si possible!) de 100 à 200 m², avec garage. Si vous connaissez une telle occasion, nous vous serions très reconnaissants de nous en informer.



Méconopsis du Pays de Galles.
Source: Flore Bonnier

Je suis volontaire pour être Conservateur bénévole

NOM

ADRESSE

SITE

(si vous le connaissez)

Conservatoire B.P.110 - 21803 Onétigny cedex

Je désire vous aider

NOM
ADRESSE

Compétence
ou type de tâche

une équipe au service de la nature bourguignonne

SERVICES CENTRAUX



Alain CHIFFAUT
Directeur



Eric MORHAIN
Chargé de missions scientifiques



Régis DESBROSSES
Détaché de la D.R.J.S à temps partiel, Chargé de missions et formateur.



Bernard HYVERNAT
Chargé de communication et d'animation



Bruno de BAILLANCOURT
Illustrateur

EQUIPE DE CHANTIERS



Robert ROYER



Olivier VOLATIER

Romain GAMELON

Jean CHARLES
Chef de d'équipe



Pascal THIERY

ATTENTION: PERSONNEL AU 30/10/93

RESERVES NATURELLES

LA TRUCHERE-RATENELLE



Marc BORREL
Conservateur



Sylvianne PERIN
Secrétaire

BOIS DU PARC



Thomas BARRAL
Conservateur

-  salarié
-  contrat C.E.S
-  service civil

PROGRAMME LOIRE
en commun avec WWF



Jean-Christophe POUPET
Chargé de mission

Olivier BÉTRÉMIEUX
Animateur

Philippe HÉRAUD
Gestionnaire administratif

embauche en cours
Secrétaire



Des coquelicots et des Un autre enjeu que les

Les espaces exploités par l'agriculture sont difficiles à contrôler vis-à-vis de la protection de la nature, de la qualité de l'eau et des paysages. Certains exploitants sensibilisés passent des conventions avec le Conservatoire. Pour les autres, de nouvelles mesures européennes vont certainement apporter des solutions.



Le Conservatoire réalise actuellement une étude-diagnostic préalable à l'application du programme agri-environnemental (règlement C.E.E. 2078/92) sur les plateaux de Bourgogne. L'aire d'étude comprend les régions naturelles du Châtillonnais et du Tonnerrois (Nord du département de la Côte d'Or et Sud-Est du département de l'Yonne). Le travail est réalisé pour le compte de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et consiste à recenser tous les milieux naturels et semi-naturels, de les hiérarchiser selon leur importance biologique, et de proposer des cahiers des charges adaptés à chaque type de situation. Ce sera ensuite la mission de la Chambre d'inciter les agriculteurs à se porter volontaires pour appliquer ces cahiers des charges, moyennant une prime modulable pouvant aller jusqu'à 1000 F par ha.

Les milieux naturels intéressants qui ont été repérés sont les suivants: prairies de fauche à Narcisses ; prairies à Reine des prés ; marais de pente ; pelouses

calcaires résiduelles ; bords de rivières de première catégorie avec des frayères et des réserves de pêche; zones de gagnage pour la Cigogne noire,...

Ces milieux sont menacés par différentes interventions:

- * la mise en culture des fonds de vallons entraîne la disparition des dernières prairies de fauche et augmente la pollution des rivières,
- * l'intensification agricole sur les plateaux et dans la "vallée châtilonnaise",
- * l'abandon de l'entretien des zones marginales.

Les cahiers des charges recommanderont, selon les cas, des fauches tardives, une réduction des intrants chimiques, une extensification de l'élevage...

À noter que cette approche "milieux naturels" se confond souvent avec l'approche "protection de la ressource en eau" lorsqu'il s'agit de conserver des prairies en bord de rivière, par exemple.

Par ailleurs, la même démarche est en cours pour la Bresse, le Morvan, la Puisaye, les bords de Loire, de Saône et du Doubs, avec d'autres intervenants.

Bernard Hyvernat

Sauvons les dernières prairies à Narcisse

Il reste très peu de prairies à Narcisse des poètes (narcisse blanc ou jeannette) en Bourgogne et elles sont toutes présentes uniquement dans le Châtillonnais, dans les vallons calcaires un peu humides.



Des panneaux ont été apposés à l'entrée des prairies à Narcisses pour prévenir le public que le Narcisse est protégé. Cette mesure évitera, en outre, le piétinement de l'herbe de l'exploitant.

Ces prairies ont une grande importance pour la flore : les narcisses, bien entendu, mais aussi pour d'autres plantes compagnes, comme des orchidées par exemple. Hélas, beaucoup de ces prairies ont été retournées et mises en culture ou ont vu leur mode d'exploitation changé; en effet, ce type de prairies exige pour leur maintien un mode d'exploitation qui est plutôt en régression (fauche tardive). Il y a même un cas où la prairie a été retournée car l'exploitant était excédé par les cueillettes intensives et même commerciales (fleuristes ou vendeurs à la sauvette). A un moindre degré, tous les exploitants sont gênés par cette pratique.

Maintenant, le Narcisse est protégé par un arrêté ministériel depuis 1992 et il est désormais interdit de le cueillir, d'arracher ses bulbes ou encore de détruire son milieu. Ce qui a deux implications:



Le Châtillonnais présente encore des milieux semi-naturels riches comme les prairies de fond de vallée à Narcisse des poètes. (ici, à Gurgy, vallée de l'Aubette).





narcisses pour demain? simples "petites fleurs"...

* Les cueilleurs habituels des narcisses devront s'abstenir et se contenter de les admirer ou de les photographier. C'est pourquoi, le Conservatoire a mis en place des panneaux d'information sur toutes les parcelles, avec l'accord bienveillant des exploitants.

* Les exploitants ne doivent plus retourner les prairies à narcisses pour en faire des cultures ou des prairies artificielles. Mais contraindre ainsi les agriculteurs, surtout dans les conditions actuelles, n'est guère tolérable. C'est pourquoi, le Conservatoire étudie la possibilité d'appliquer les nouvelles primes dites "agri-environnementales" qui serviront à compenser l'effort de conservation d'un patrimoine naturel remarquable (cf article précédent). Mais, déjà, une convention a été signée avec un exploitant à Gurgy (21) qui s'est engagé à conserver sa prairie en respectant un cahier des charges. Trois autres sont sur le point de le faire.

Mais l'opération la plus originale est la location de parcelles communales à Sacy qui restaient les dernières de l'Yonne. Celles-ci étaient louées à l'Association de la Fête des Narcisses qui invitait le public à venir cueillir ces plantes ; les profits de ces fêtes annuelles étaient versés en faveur des personnes âgées de la commune. Le Conservatoire s'est donc substitué à cette association en louant les parcelles (3 ha) ; de plus, une convention a été passée avec le GAEC des Narcisses, pour les 11 ha voisins, aussi riches en narcisses, afin de garantir la pérennité de l'ensemble. Cette opération a été bien reçue localement, le Narcisse est même l'emblème de la commune.

A. Chiffaut



Nos précieuses "mauvaises herbes"

Le Conservatoire s'est engagé dans un projet de conservation des plantes adventices des cultures (messicoles) grâce à l'appui scientifique de l'INRA de Dijon (laboratoire de Malherbologie) et l'aide du Jardin Botanique de Dijon qui nous a fourni des graines de plantes introuvables maintenant dans les champs. Nous avons entamé la première phase qui consiste à multiplier ces plantes à partir des

nous aider à conserver ces espèces.

Par ailleurs, toujours dans le cadre des mesures agri-environnementales, il est prévu des primes aux agriculteurs qui accepteront de ne pas traiter tout ou partie de leurs parcelles afin de laisser les "mauvaises herbes" s'exprimer ; elles seront suivies par l'INRA dans le cadre d'une étude génétique des populations des adventices.

Jean Charles

Parcelle de multiplication des messicoles à Avot



quelques graines en notre possession. Nous les avons faites germer en godets puis repiquées dans un champ calcaire à Avot et un second, limoneux acide, à Villers-Rotin. Cette phase de multiplication sera maintenue jusqu'à obtenir un stock suffisant de graines. Ensuite, nous les sèmerons avec une céréale dans un champ loué à cet effet et exploité à l'ancienne: pas d'engrais, ni herbicide (évidemment!), labour peu profond,... Vous pourrez donc dans quelques années visiter un champ tel qu'il fut peint par Monet, et même obtenir des graines pour votre jardin afin de

PARTICIPEZ À NOTRE PROJET!

Nous avons besoin de récolter des graines de messicoles et peut-être connaissez-vous des champs où elles sont encore visibles, comme par exemple:

- Miroir de Vénus (Leguzia)
- Goutte de sang (Adonis)
- Buplèvre à feuilles rondes
- Gagée des champs
- Tulipe sauvage
- Centaurée du solstice
- Chrysanthème des moissons
- Pied d'alouette (Consolida regalis)
- Nigelle
- Passerine (Thymelea)

... et bien d'autres (nous demander la liste complète). Signalez-nous les champs où vous les avez repérés. Par ailleurs, si vous connaissez des agriculteurs volontaires pour ne pas traiter les "mauvaises herbes" (un ha ou moins suffit), indiquez-nous leurs coordonnées. Merci!



La Nigelle des blés

La gestion conservatoire une idée qui intéresse

La Côte de Chair, sur la commune de St Moré (près d'Arcy-sur-Cure) est un des sites bien connu de Basse Bourgogne, avec ses pelouses, ses grottes (dont celle du Père Lelev), ses bois à Jacinthe,... et son paysage grandiose. Il est protégé par convention entre la commune et le Conservatoire, et sera bientôt intégré dans l'extension de la Réserve de Bois du Parc, en cours.



Qu'ils soient appelés pelouses, chaumes, friches, teppes, ces milieux ne laissent pas insensibles tous ceux qui les possèdent, élus ou particuliers. Beaucoup d'usagers leur reconnaissent un intérêt : pour les orchidées, pour la chasse, les champignons, la promenade, le paysage... D'autres ne savent pas expliquer leur attachement, sans doute lié à la place qu'ils occupaient dans la vie rurale autrefois.

Les pelouses de Basse Bourgogne

Bravo aux élus des vallées de la Cure et de l'Yonne! Merry-sur-Yonne, Voutenay-sur-Cure, St Moré, Givry ont donné leur accord pour notre projet d'extension de la réserve naturelle de Bois du Parc (Mailly-le-Château).

Cette extension a été approuvée par le Ministère de l'Environnement et les Conseils Municipaux des communes citées. La procédure du Préfet sera donc grandement facilitée et la réserve actuelle passera de 45 ha à 300 ha de pelouses calcaires arides, mais également de falaises, de bois à caractère montagnard. La réserve naturelle présentera donc un aspect éclaté en 12 sites répartis sur les bords des vallées de la Cure et de l'Yonne. Mais en attendant, chaque conseil municipal a signé une convention avec le Conservatoire pour que ce dernier commence son travail de gestionnaire. L'adhésion des élus a été obtenue grâce à Thomas Barral, le Conservateur de la Réserve ; il lui reste à organiser l'information des habitants, par la presse locale et des soirées audio-visuelles. Cette augmentation de surface permet de garantir la pérennité de toutes les

pelouses sèches de ce secteur bien connu depuis longtemps pour sa flore en limite nord pour la France (Stype penné, Hyssope officinal, Armoise camphrée, Liseron cantabrique), mais elle permet aussi une taille suffisante pour engager des projets de valorisation pédagogique : circuit de découverte géologique de l'ancien récif corallien fossile, circuit de randonnée pédestre botanique, circuit des anciens terroirs de vignoble...

Les pelouses de la Côte dijonnaise

Il est reconnu qu'une protection et une gestion sont nécessaires si on désire maintenir les pelouses de la Côte. L'incendie accidentel d'une chaume à Monthélie cet été est là pour le confirmer. Le Conservatoire a pris l'initiative

des pelouses calcaires : beaucoup de monde.

de la réflexion sur le mode de gestion à appliquer de façon que tous les intérêts soient pris en compte : paysage, faune-flore, chasse, randonnée, risque d'incendie,...

La zone concernée couvrant environ 700 ha de pelouses sur 11 communes de Couchey à Monthélie, cette ambitieuse opération exige l'adhésion des élus (toutes ces pelouses sont des anciens pâtis communaux), celle de l'ONF car une partie lui est soumise, et celle des associations (chasseurs, randonneurs). C'est tout le travail qui reste à faire, mais qui, d'après les premiers contacts, ne pose pas de problème.

Une étude a été réalisée avec l'aide d'une étudiante de l'ENITA de Quétigny pour déterminer si un retour au pâturage était une solution intéressante. Toutes les expériences françaises, anglaises et belges ont été passées au crible et montrent l'intérêt d'un retour des herbivores. Dans un premier temps, un léger débroussaillage est prévu dans les zones

les plus envahies : il ne faut pas tout enlever car les arbustes jouent un rôle paysager et faunistique (oiseaux, insectes...) et il y a des arbustes rares (Amélanchier, Nerprun alpin, Erable à feuilles d'opale). Dans un second temps, une expérience de pâturage sera menée avec un troupeau mixte moutons/ânes/bovins, avec des races rustiques. L'impact de ce troupeau sur la végétation sera suivi de près afin de vérifier si le choix est pertinent.

D'autres protections en cours

Nous sommes en discussion avec d'autres communes pour des conservations de pelouses. La Roche de Solutré, la Chaume de Pouilly (Pouilly-Solutré), la Roche de Vergisson ont bénéficié d'un plan de gestion établi par le Conservatoire et une étudiante de l'ENITA. Les élus ont donc des propositions concrètes pour entretenir ces milieux et des

associations locales sont prêtes à nous aider: SEMINA pour les aspects scientifiques et GRAMINA pour la mise en oeuvre des travaux de gestion.

La commune de Marcilly-sur-Tille (21) étudie notre proposition pour la Butte de Marcilly, riche en Inule des montagnes et en Carline sans tige.

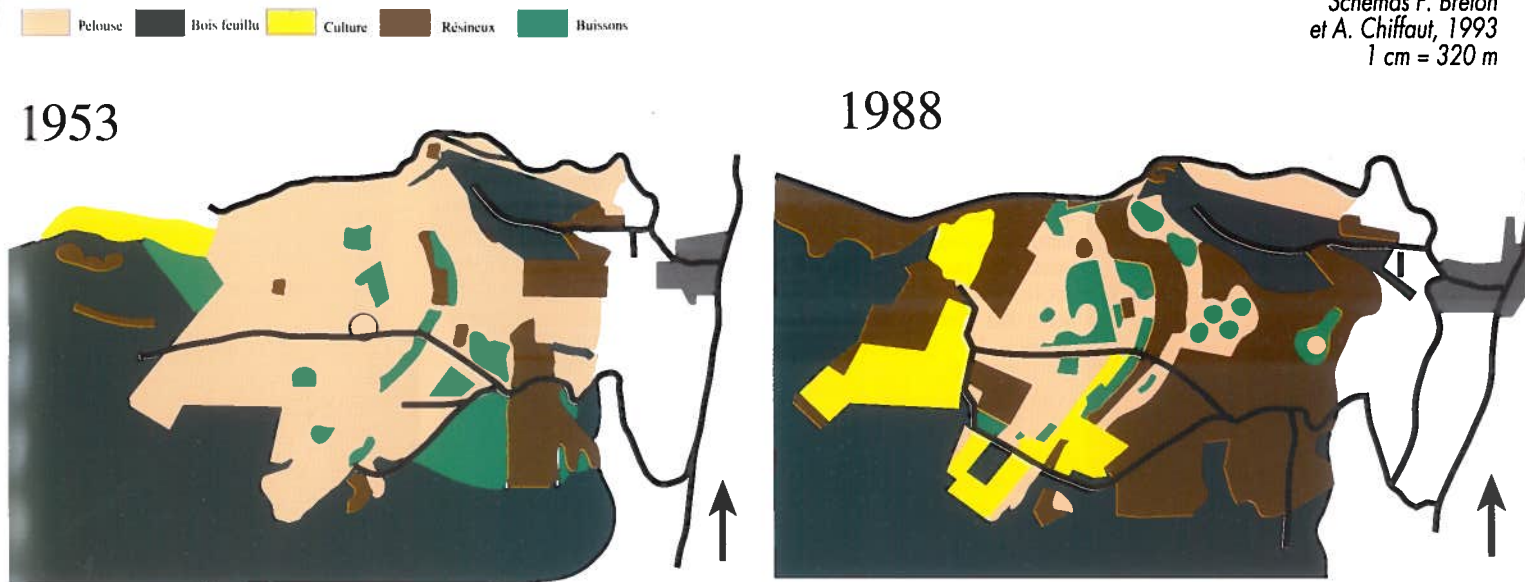
La commune de Plottes-Tournus (71) fait de même pour le Mont de Crâ. Non loin, notre propriété de Nanton, acquise en 92, va s'agrandir avec deux nouveaux hectares.

Il reste encore de nombreuses pelouses en Bourgogne, mais le Conservatoire doit rester prudent devant la gestion de ces milieux : certains ne nécessitent pas d'intervention ; d'autres exigent un entretien régulier. Des études sérieuses seront toujours menées au préalable et la recherche de partenariat avec les communes et les agriculteurs locaux sera maintenant systématiquement recherchée.

Alain Chiffaut

Ces deux schémas illustrent les changements intervenus entre 1953 et 1988 sur le plateau au dessus de Brochon et de Gevrey. On constate un recul des pelouses calcaires au profit de la culture de céréales et des plantations de pins. Le reste est soumis à un embuisonnement croissant.

Schémas F. Breton et A. Chiffaut, 1993
1 cm = 320 m



Les marais du Châtillonnais sortent de l'oubli.



Deux chevaux Konik Polski ont été introduits dans le marais de Lignerolles comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent numéro. Le mâle se nomme Lülek et la femelle (qui vient d'une réserve de Hollande) se nomme Glaske. Ils sont tous deux suivis dans un "book" à l'Association Française Konick Polski. Ils se sont très bien acclimatés et se comportent comme nous l'espérons: ils mangent du saule, de la molinie, des laïches... Nous envisageons d'acquérir de nouveaux Konick au printemps prochain pour restaurer des marais alluviaux du Châtillonnais.

Une étude scientifique sur les marais alcalins du Châtillonnais et du Tonnerrois a été menée cet été. Il s'agissait de recenser et de cartographier ces marais tuffeux de pente présents dans cette région, afin de bâtir un programme de conservation et de gestion de ces biotopes d'importance européenne. Ils figurent dans la Directive européenne de conservation des habitats de la faune et de la flore sauvages, dite directive "Habitats".

Leur conservation et leur gestion sont justifiées par deux arguments:

- * leur rôle de refuge pour une faune et une flore remarquables,
- * leur rôle pour la ressource en eau par leur situation en tête de bassin (Ource, Seine, Aubette, Laignes).

C'est pourquoi, l'étude est financée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Ministère de l'Environnement.

Ce travail a permis de dresser un inventaire et une localisation cadastrale précise de 38 marais, dont une partie avait déjà été recensée par le Professeur Bugnon en 1949. Chacun bénéficie d'une cartographie des unités végétales. Ensuite, tous sont "notés" pour une hiérarchisation des priorités de protection: certains sont en cours de classement en Réserve Biologique Domaniale par l'O.N.F.; pour les autres nous proposerons un arrêté préfectoral de protection de biotope, parfois des acquisitions, des locations ou des conventions de gestion. L'étude a également évalué les mesures de réhabilitation et de gestion nécessaires à leur maintien.

**Frédéric Breton
Bernard Hyvernat**



Marais de pente avec dépôt important de tuf ("cascade de tuf") à St Germain le Rocheux.

Le marais du Cônois vous attend

Dans le Sabot de Vénus n°2, nous vous avons signalé les débuts de la restauration du Marais et de la ferme du Cônois, bâties à l'architecture typique du Châtillonnais. Un plan d'interprétation a été réalisé pour favoriser l'accueil et l'information du public tout en préservant la qualité du marais. Cette démarche a débouché sur la création de plusieurs outils pédagogiques qui seront mis en place sur le site pour avril 1994, grâce au soutien du Conseil Régional, du WWF-France, de la Fondation du Crédit Agricole.

Vous y trouverez: un parking, avec un panneau d'information, une exposition dans une dépendance de la ferme (la Maison du Marais) qui comprend 8 panneaux ayant pour thèmes les marais du Châtillonnais, leur flore, leur originalité. Un sentier de découverte, en partie sur pilotis, vous transportera au coeur du marais et un dépliant-guide, mis à disposition à la Maison du Marais, est prévu pour commenter votre visite. Ce type de mise en valeur "touristique" de site naturel sera la première expérience du genre (il existe déjà un parcours de découverte sur un marais dans la forêt de Brosses à

Recey, mis en place par l'ONF). Le Conseil Régional, avec notamment le Comité Régional du Tourisme contribuera en finançant la publicité, sous forme de dépliants dans les syndicats d'initiative et les offices du tourisme. Si cette idée connaît un succès, un tourisme de nature en Bourgogne pourrait se généraliser à d'autres sites, en respectant une charte de qualité pédagogique et de protection du site.

Bernard Hyvernat



Lülek et Glaske dans le marais de Lignerolles



Notre équipe de chantier met en place le sentier de découverte

LE TROPHÉE DU SABOT DE VÉNUS

Le Conservatoire a lancé un concours pour le meilleur projet de conservation de la nature, le gagnant recevant un superbe Sabot de Vénus en bronze, réalisé par l'artiste Bruno de Baillencourt. Cette année, il était destiné aux élus locaux et le premier prix a été attribué à la commune de Dezize-les-Maranges pour la protection de pelouses calcaires et d'un paysage remarquable: le Mont de Cène. Ce site souffre de la très forte fréquentation du public et des aménagements ont été installés pour gérer cet afflux de visiteurs au profit de la nature. Le second prix a été attribué à la commune de Leuglay pour une réserve forestière abritant des Sabots de Vénus; le troisième à la commune de Talant pour la protection et la mise en valeur de la Fontaine aux Fées.

Pour 93/94, le même concours est lancé en direction des scolaires, avec la collaboration de l'O.C.C.E., et les élus recevront un nouvel appel à projets en janvier 94.



Remise du trophée dans les studios de FR3.
De G. à D.: J.L. Clavier (Président du Conservatoire), Mme Blanchin (adj. au maire de Leuglay), M. Battault (Maire de Dezize), M. Carminati (maire de Talant).

CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION

L'Etat et la Région préparent le prochain contrat de plan 1994 - 1998 qui porte sur l'économie, l'agriculture, la formation, le transport, les infrastructures, ... et l'environnement. Dans cette dernière rubrique, il est annoncé la création d'un Observatoire de l'environnement (OREB), le développement de l'éducation à l'environnement, un partenariat étroit avec le Conservatoire des sites naturels bourguignons pour la préservation et la gestion des sites naturels, le soutien au Parc Naturel du Morvan, ainsi que la maîtrise de l'énergie, les déchets, ...

LISEZ NATURE



La SOBA vient de lancer un journal à caractère scientifique: **NATURE NIÈVRE**. Il permet la publication de travaux menés par divers naturalistes de la Nièvre sur les oiseaux, les papillons, les chauves-souris, ...



Un numéro par an - 25 F. Cette association a publié avec la CAMOSINE *Atlas des oiseaux nicheurs de la Nièvre*, avec photos en couleurs, aires de répartition et données biologiques. Il est prévu 5 numéros et 2 sont déjà édités.

**SOBA 36 rue Principale
58000 Marzy - 86 59 51 03.**



Le Conseil Régional de Bourgogne a édité une brochure "La Bourgogne Nature, paysages et milieux naturels", dans sa série thématique à couleur lie de vin que l'on trouve dans les offices du tourisme. Bien documentée et illustrée, elle mérite de figurer dans votre bibliothèque et d'être diffusée autour de vous. Elle est disponible au Conservatoire ou demandez-la au **Conseil Régional 16 bd Desbrosses 21000 Dijon.**



Le Conservatoire vient de publier les actes de ses Rencontres Régionales sur le Patrimoine Naturel 1992 dont le thème était "Les milieux naturels de Bourgogne". Ces actes se présentent sous une forme volontairement attrayante et illustrée de façon à jouer un rôle pédagogique au-delà du cercle restreint des participants de ces Rencontres. Chaque année, un numéro traitera donc du thème développé dans ces Rencontres, ce qui nous a permis de lancer une nouvelle revue annuelle: "Patrimoine Naturel de Bourgogne", soutenue par le Conseil Régional.



L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS : UN PARTENAIRE POUR LE CONSERVATOIRE

Cet établissement public est connu de tous mais sa politique en faveur du patrimoine naturel forestier l'est moins. Il a la possibilité d'instituer des Réserves Biologiques dans les forêts bénéficiant du régime forestier et de leur appliquer une gestion écologique. C'est ainsi, que des marais et des landes sèches sont protégés en Côte d'Or.

Un de ses objectifs clairement exprimé est la conservation du patrimoine écologique forestier. A ce titre, l'ONF a publié un bilan de son action en faveur de la nature en Bourgogne. L'ONF et le Conservatoire ont la volonté de travailler ensemble, notamment pour les programmes "marais du Châtillonnais" et "pelouses calcaires de la Côte". Dans l'Yonne, une convention de protection d'une héronnière est prévue. Une collaboration est déjà effective pour la mise en valeur des sites vis à vis du public.

**Office National des Forêts
Direction Régionale
29 rue de Talant 21000 DIJON**



La Ligulaire de Sibérie est une plante très rare en France. Sa seule station est dans une combe marécageuse gérée par l'ONF qui la protège par une réserve biologique.

LE WWF-FRANCE EST PRÉSENT PARTOUT EN FRANCE

Qui ne connaît pas le WWF et son emblème: le Panda? Le Fonds Mondial pour la Nature - section France aide toutes les initiatives qui vont en faveur de la conservation du patrimoine naturel. Il soutient un grand nombre d'associations pour les soutenir, comme les Conservatoires. En Bourgogne, son aide a été précieuse pour les marais du Châtillonnais et les pelouses calcaires. Le WWF-France mène lui-même des opérations comme le programme "Loire" (cf p.2). Alors n'hésitez pas à le soutenir et abonnez-vous au Panda pour Noël!

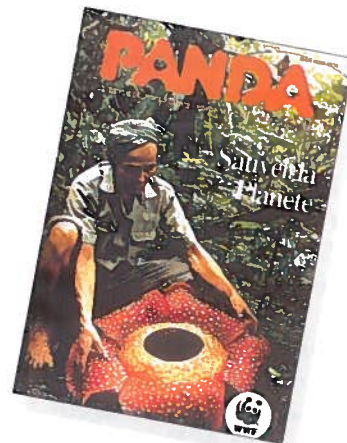
CONNAISSEZ-VOUS ESPACES NATURELS DE FRANCE ?



Espaces Naturels de France (ENF) est la fédération des conservatoires régionaux d'espaces naturels, donc notre fédération. Son action a été déterminante pour asseoir la crédibilité des conservatoires sur le plan national. Une charte a été signée en 1992 avec le Ministère de l'Environnement pour garantir une coopération technique et une caution officielle. ENF a obtenu la création d'une ligne budgétaire dans le budget de ce ministère après avoir convaincu nos parlementaires. ENF réunit les conservatoires régulièrement afin de maintenir une cohérence entre eux et de leur fournir un appui technique. Enfin, elle contribue à la création de conservatoires dans les régions non encore dotées. ENF est le maillon essentiel au niveau national et même européen puisque les contrats LIFE de protection de la nature sont signés entre ENF et la CEE.

ENF a tenu sa 5ème assemblée générale du 11 au 14 novembre 93 en Alsace sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Environnement qui a tenu à nous assurer de son plus grand soutien. Pour en savoir plus sur les Conservatoires Régionaux de France, ENF a publié deux brochures disponibles chez nous ou à:

**Espaces Naturels de France
chemin de Crosswald
68190 Ungersheim 89/48/89/77**



**WWF - FRANCE
151 bd de la Reine
78000 Versailles**

CEE, ETAT,
Etablissements
publics...



**Membres associés au
Conseil d'Administration:**

DIREN
Dir. Rég. Jeunesse Sport
Conseil Régional
C.E.S.R.
Conseil Général 21
Conseil Général 71
Conseil Général 58
Conseil Général 89
Université de Bourgogne
SAFER
Agence de l'Eau Seine
Agence de l'Eau Loire
Agence de l'Eau Rhône
O.N.F.
Parc du Morvan

Associations



Collectivités locales



**COMMUNES
partenaires :**

Merry/Yonne (89)
St Moré (89)
Voutenay/Cure (89)
Givry (89)
Sacy (89)
Montceau Ragny (71)
Talant (21)

Entreprises



S.A.P.R.R.
E.D.F.
Lyonnaise des Eaux.
Fondation des Pays de
France du Crédit
Agricole.
Sundstrand-France.
SEMCO.

SEMCO est l'imprimeur privilégié
du Conservatoire pour sa gamme
de papier recyclé ou traité sans
chlore et parce que ses eaux
usées sont épurées avant rejet.
SEMCO : l'imprimeur nature!



17, rue de Colmar - 21000 Dijon
Tél. : 80 71 29 32 - Fax. : 80 71 30 49

Numéro imprimé sur papier traité
sans chlore (papier "écologique").